

<p>DEPARTEMENT</p> <p>DE L'AIN</p> <p>=oOo=</p> <p><u>Nombre de membres</u></p> <p>Afférents au Conseil Municipal</p> <p>19</p> <p>En exercice</p> <p>19</p> <p>Prenant part à la délibération</p> <p>16</p> <p><u>Date de la convocation</u></p> <p>14/01/2021</p> <p><u>Date d'affichage</u></p> <p>14/01/2021</p>	<p>EXTRAIT du REGISTRE</p> <p>des DELIBERATIONS</p> <p>du CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>de la COMMUNE de CHALAMONT</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p><i>Séance du 18 janvier 2021</i></p> </div> <p>L'an deux mille vingt et un et le dix-huit janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué avec un délai préalable de trois jours francs, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARVIEUX, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Bruno CHARVIEUX, Thierry JOLIVET, Monique LAURENT, Rodolphe OLIVIER, Roseline FLACHER, Benjamin LLOBET, Claude AMASSE, Sandrine RUETTE, Didier. CORMORECHE, Séverine MENAND, Sébastien JACQUET, Florence CHAMBARD, Claire PICARD-LEROUX, Rachel SOCCOL, Maud COMBIER.</p> <p><u>Absents - excusés</u> : Céline BERRY, Edwige GUEYNARD, Stéphane MERIEUX, Jonathan KANIEWSKI (procuration à Rachel SOCCOL)</p> <p>CORMORECHE Didier a été élu secrétaire de la séance</p>
---	--

1. MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAUX POTABLE ET USEES 2021

Rapporteur : Thierry JOLIVET – adjoint aux travaux de voiries, réseaux et de la forêt

Suite aux travaux sur les réseaux d'eaux potable et usées validés lors du conseil municipal du 14 décembre, nous vous demanderons d'autoriser M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre au vu des offres concernant les travaux d'eaux potable et usées.

Au vu des 3 offres présentées, il est proposé de prendre l'offre la mieux-disante c'est-à-dire celle de l'entreprise eau+01 pour un montant de 60 000 € H.T.

Elle a l'avantage d'être réactive, avec une bonne connaissance du terrain.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Approuve la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise eau+01 pour un montant de 60 000 € H.T.
- Approuve l'engagement, le mandatement et l'ordonnancement d'un maximum de 3 250 € TTC de dépenses afférentes aux travaux d'assainissement sur le budget 2021, avant le vote du budget – sur l'opération 03 « travaux d'assainissement » - compte 2031.
- Donne tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour l'exécution de la présente décision.

2- RECONNAISSANCES GEOTECHNIQUES PREALABLES

Rapporteur : Thierry JOLIVET – adjoint aux travaux de voiries, réseaux et de la forêt

Dans le cadre de la création du nouveau réservoir d'eau potable, il est nécessaire de procéder à des études géotechniques. Au vu de la seule offre reçue, nous vous proposerons d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise Géolithe pour un montant de 26 500 € H.T.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, *à l'unanimité*,

- Autorise M. le Maire à signer le marché
- Autorise l'engagement, le mandatement et l'ordonnancement de cette dépense sur le budget 2021 avant le vote de celui-ci pour le montant de 26 500 € H.T. sur l'opération 27 « rénovation du réservoir d'eau » au compte 2031
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire, ou à son représentant dans l'ordre du tableau à exécuter la présente délibération.

M. JOLIVET précise que les sondages auront lieu durant tout le chantier. Par ailleurs, compte-tenu de la nature du sol, les pieux sont remplacés par une dalle béton.

3 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Rapport : Monique LAURENT, adjointe déléguée à l'urbanisme et l'aménagement du territoire

La commune a reçu les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) suivantes :

DIA 2020V0030 : Maison à usage d'habitation 251 m² située rue Saint Honoré (parcelle E 116, 120, 122 et 123) pour un montant de 85 000€.

DIA 2021V0001 : Maison à usage d'habitation sur parcelle de 1 155 m² située lotissement les terres de la tour (parcelle D 560) pour un montant de 443 000 € dont 6 200 € de mobilier.

La collectivité publique dispose de deux mois à compter de la réception de la DIA pour faire savoir si elle souhaite ou non acquérir le bien : au prix de vente ou à un autre prix fixé au vu de l'évaluation de France Domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

- Dit ne pas exercer le droit de préemption urbain sur ces biens
- Donne pouvoir au Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

4 - SUBVENTIONS EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS CHALAMONTAISES AU TITRE DES CHÉQUIERS ACTIVITÉS

Rapporteur : Rodolphe OLIVIER – adjoint délégué aux associations, aux sports, à la culture et à la communication

Le « chéquier activités enfant » permet d'offrir aux enfants domiciliés à Chalamont inscrits en classe de CP jusqu'au au CM2 un chéquier de 50 € constitué de 10 coupons de 5 €. Ceux-ci sont à utiliser auprès des associations culturelles et sportives Chalamontaises pour servir à financer une partie de leur adhésion annuelle ou une sortie exceptionnelle proposée par le centre social Mosaïque (sortie famille : sortie neige, patinoire, théâtre, etc.) ou un spectacle (rêve en scène, reflet de la Dombes).

Sont bénéficiaires de ce dispositif les enfants domiciliés à CHALAMONT, inscrits en classe du CP jusqu'au CM2 dans l'année de demande du chéquier.

Cette somme sera versée à chaque association, par l'intermédiaire d'une subvention.

Pour mémoire, nous avons déjà versé dans le cadre des chéquiers activités 2020/2021 :

NOM DE L'ASSOCIATION	NOMBRE DE CHEQUES à 5 €	MONTANT DE LA SUBVENTION
Centre social Mosaïque	2	10 €
La boule chalamontaise	10	50 €
US Dombes	220	1 100 €
Judo	180	900 €
TOTAL	412	2 060 €

Nous sommes sollicités pour un versement de subventions suite aux chèques qu'elles ont pu prendre lors des inscriptions :

NOM DE L'ASSOCIATION	NOMBRE DE CHEQUES à 5 €	MONTANT DE LA SUBVENTION
Chalamontennis	190	950 €
TOTAL	190	950

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal, accepte le versement d'une subvention au titre des chèques activités en faveur de l'association «Chalamontennis» pour 950 €.

5- Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Rapporteur : Bruno CHARVIEUX - Maire

Conformément à l'article L. 1612 du code général des collectivités territoriales, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (budget prévisionnel et décisions modificatives), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au conseil municipal de mandater les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2021 avant le vote du budget :

Sur le budget principal

Conformément à l'article L. 1612 du code général des collectivités territoriales, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (budget prévisionnel et décisions modificatives), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au conseil municipal de mandater les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2021 avant le vote du budget et notamment :

Budget eau et assainissement

Nom	Objet	Montant TTC	Compte
-----	-------	-------------	--------

MONTMASSON	Travaux de mise en place surpresseur et désinfection eau potable	15 960 € TTC	Opération 27 - 2031
STEMI	renovation électrique station de pompage	10 152 €	Opération 19 – compte 2315

Le conseil municipal, après avoir délibéré, *à l'unanimité*,

- décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de ces crédits
- donne tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération

6 - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Ce point est reporté.

Questions diverses

Déchets ménagers :

Le ramassage des poubelles de déchets ménagers a encore quelques problèmes : déchets à terre, des poubelles refusées car non conformes, des puces qui ne tiennent pas sur les poubelles...

Recensement :

La commune compte officiellement 2 564 habitants au 1^{er} janvier 2021.

Élections départementales et régionales :

Elles sont repoussées en juin. Elles se dérouleront dans la salle du Bugey et dans le préau.

EHPAD :

Sur 75 résidents, 70 sont favorables à la vaccination. Le médecin du travail ne veut pas procéder à la vaccination du personnel soignant. Pour mémoire, seul le personnel de plus de 50 ans a droit à la vaccination.

Communauté de communes :

La municipalité a rencontré Mme Dubois, Présidente et M. Grange, vice-président pour faire le point sur différents dossiers.

Concernant la zone du Creuzat, la CCDombes rachètera les terrains pour 140 000 €. La Commune les a acquis pour 120 000 € auxquels ils convient de rajouter les frais. Actuellement classés en zone constructible pour l'activité économique, ils sont estimés à 340 000 € par France Domaine. La communauté de communes va consulter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Pour la maison de santé, un jeune médecin a fait part de son désir de s'y installer. Mme Dubois a par ailleurs signé la demande de permis de construire pour l'extension. La communauté de communes va lancer la consultation des entreprises.

Poteaux incendie : la communauté de communes fera dorénavant la vérification à titre gratuit. Il y en a 70 à faire sur 3 ans.

Enfin, sur l'aménagement du point culminant de la Dombes, la communauté de communes verra si le projet est éligible aux aides européennes Leader. Par ailleurs, le CAUE a été missionné pour élaborer des scénarios concernant la réhabilitation de l'ancien réservoir (les 4 premières demi-journées de consultation du CAUE sont gratuites).

Scolaire :

La dernière réunion avec l'architecte pour la restructuration de l'école s'est déroulée le 13 janvier. La nouvelle estimation comprend :

- l'enrobé total de la cour d'école
- aucun aménagement de mezzanine
- les vestiaires du judo et les toilettes sont réintégrés dans la salle de sport ce qui la diminue de 40 m²
- seulement 60 panneaux photovoltaïques en toiture.

Le prix du projet est ainsi redescendu de 2.5 M € à 2.3 M€ – avec 200 m² supplémentaires pour les 3 classes et les salles de couchettes.

Le SIEA pourrait prendre en charge la mise en place de photovoltaïques en toiture et nous les rétrocéder au bout de 20 ans.

Le travail sur les frais de scolarité pour les enfants de Crans est en cours – pour discussion avec la commune de Crans et refacturation.

Service commun enfance-jeunesse : réunion le 26 janvier prochain.

Ancien réservoir :

Nous avons reçu les offres pour son désamiantage et la recherche de plomb. Sur les 3 offres, celle de l'APAVE sera retenue. Nous avons également reçu les offres pour le contrôle technique et le SPS pour le nouveau réservoir.

Petites villes de demain :

Les 4 « petites villes » de la communauté de communes ont remis un dossier commun pour disposer d'un chef de projet financé à 75% par l'Etat. Le projet devait être en concordance avec le projet de territoire de la communauté de communes. Le dossier a été retenu. Il conviendra de signer la convention à intervenir avec l'Etat. Nous aurons 6 ans pour mener à bien le projet.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La procédure de modification est lancée ; elle portera sur :

- supprimer des emplacements réservés,
- modifier la règlementation de l'OAP de la zone artisanale du Creusat an accord avec la CCDombes,
- inverser le phasage de l'OAP « La Montée »,
- aménager le règlement de la zone U en ce qui concerne les hauteurs maximale de constructions et les places de stationnement pour visiteurs,
- faciliter l'hébergement touristique en secteur rural...

Les personnes publiques associées doivent être consultées avant l'ouverture d'une enquête publique.

Scolaire

Des problèmes de stationnements aux abords de l'école. L'ASVP doit vérifier le sortie de parking et celle vers les garages. Un mot doit être mis dans les cahiers de liaison des enfants à destination des parents.

Aménagement

Une demande de permis d'aménager aux « Grandes Raies » a été déposée pour 11 lots de 400 m² desservis par une voie unique. La municipalité a reçu l'aménageur pour lui demander de diminuer le nombre de lots afin d'augmenter les surfaces.

Prochain conseil municipal : le 22 février.

Monsieur Claude AMASSE	Madame Séverine MENAND	Madame Rachel SOCCOL
Madame Sandrine RUETTE	Monsieur Stéphane MERIEUX Absent excusé le 18 janvier 2021	Madame Monique LAURENT
Madame Céline BERRY Absente excusée le 18 janvier 2021	Madame Claire PICARD- LEROUX	Monsieur Benjamin LLOBET
Madame Florence CHAMBARD	Madame Roseline FLACHER	Monsieur Jonathan KANIEWSKI Absent (procuration SOCCOL Rachel)
Monsieur Bruno CHARVIEUX	Monsieur Sébastien JACQUET	Monsieur Rodolphe OLIVIER
Madame Maud COMBIER	Monsieur Thierry JOLIVET	Monsieur Didier CORMORECHE
Madame Edwige GUEYNARD Absente excusée le 18 janvier 2021		